



FICHE SAVOIRS Le travail collaboratif

I - Définition du travail collaboratif

Le travail collaboratif désigne l'association de deux ou plusieurs membres d'un groupe ayant un objectif commun : réaliser des échanges, organiser et co-construire le travail collectif. **Il n'y a pas de répartition des rôles**, chacun est libre de collaborer au projet commun par son action individuelle (ex. : contribution personnelle à un projet d'entreprise). **La responsabilité est collective.**

Ce mode de travail implique une communication permanente entre les membres du groupe, une dynamique d'action collective et une visualisation de la progression commune afin d'assurer la cohérence globale de l'action menée. La volonté de collaborer de chacun va déterminer la réussite ou non du projet.

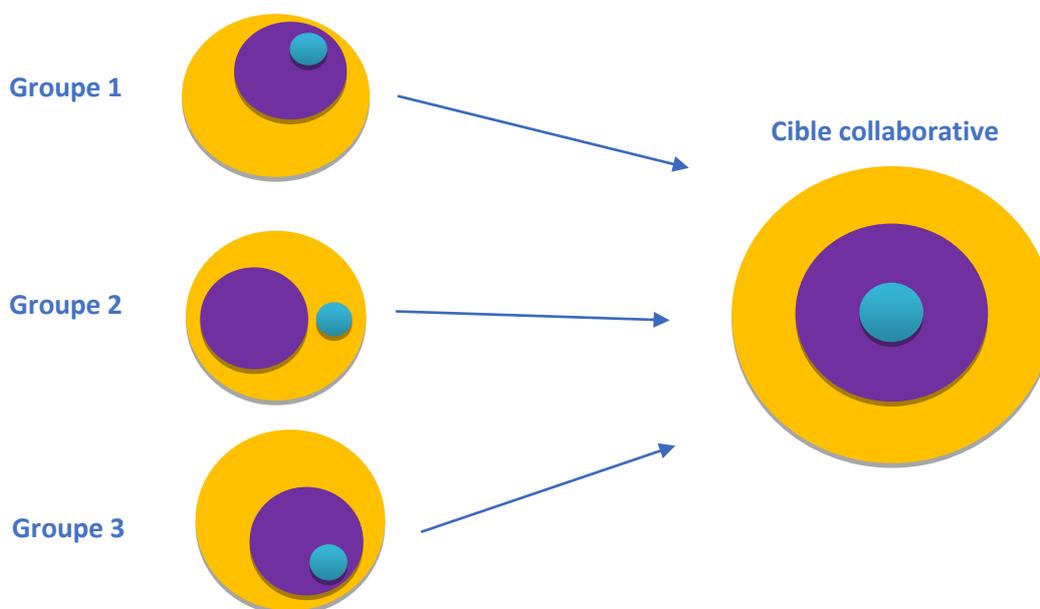
Le travail collaboratif nécessite également un engagement mutuel et coordonné des membres : les apports individuels sont intégrés et fusionnés pour faire émerger une action collective, mais ne peuvent pas être uniquement juxtaposés. C'est bien la collaboration des contributions individuelles qui va alimenter la réflexion collective.

II - Outils du travail collaboratif

Il s'appuie sur des outils de partage synchrone et asynchrone.

- **Les outils synchrones** : ils permettent une communication en temps réel (téléphone, chat, tableau blanc, vidéoconférence, partage d'applications).
- **Les outils asynchrones** : ils offrent la possibilité d'une communication en temps différé (courrier électronique, liste de diffusion, forum de discussion).

Pour travailler en collaboratif, la notion de partage est une valeur essentielle.



Chacun réalise une conception de la cible et les travaux sont mutualisés.